



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: ROAD TWIN
Code du produit: road-twin

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: IPONE
Adresse: La Meunière . 13480 CABRIES FR
Téléphone: +33 (0)4 42 94 05 65. Fax: +33 (0)4 42 94 05 66. Telex: .
info@ipone.fr

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : www.centres-antipoison.net/index.

Société/Organisme: Centre Anti Poison de NANCY.

Utilisation de la substance/préparation :

Lubrifiant pour moteur 4 temps

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Peut déclencher une réaction allergique.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).
Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	POLYMERE	POLYMERE	POLYAMINE SUCCINIMIDE POLYOLEFINIQUE, POLYOL		53	1 <= x % < 2.5

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres composants :

Les notes H et L s'appliquent.

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
649-454-00-7	64741-88-4	265-090-8	DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), RAFFINES AU SOLVANT			10 <= x % < 25
649-474-00-6	64742-65-0	265-169-7	DISTILLATS PARAFFINIQUES LOURDS (PETROLE), DEPARAFFINES AU SOLVANT			0 <= x % < 1
649-481-00-4	72623-85-9	276-736-3	HUILES LUBRIFIANTES (PETROLE), C20 50, BASE HUILE NEUTRE, HYDROTRAITEMENT, VISCOSITE ELEVEE			25 <= x % < 50
649-483-00-5	72623-87-1	276-738-4	HUILES LUBRIFIANTES (PETROLE), C20 50, BASE HUILE NEUTRE, HYDROTRAITEMENT			10 <= x % < 25
	64742-48-9	265-150-3	NAPhte LOURD (PETROLE), HYDROTRAITE	Xn	65 66	0 <= x % < 1

Peut déclencher une réaction allergique:

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	POLYMERE	POLYMERE	ALKARYLSULFONATE A CHAÎNE LONGUE DE CALCIUM	Xi	43 53	0 <= x % < 1

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Mettre la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent appeler un médecin.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon

En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié :

Poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Porter un appareil respiratoire autonome

Danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

Ne pas respirer les fumées.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Des déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Éviter le contact avec la peau et les yeux

Pas de précaution particulière hormis le respect des règles d'hygiène.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Ne pas fumer.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Assurer une bonne ventilation aux postes de travail

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Stocker entre 5°C et 30°C dans un endroit sec, bien ventilé

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries, résistants aux hydrocarbures

Durée de conservation 24 mois

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate si possible par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Protection respiratoire :

Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Protection des mains :

Type de gants conseillé :

- Nitrile

Protection des yeux et du visage :

Lunettes de sécurité

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux fluides, chaussures de sécurité

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations générales :**

Etat Physique :	Liquide Fluide.
Couleur :	brun

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
Intervalle de Point Eclair :	Point d'éclair > 60°C.
Point d'éclair :	226.00 °C.
Pression de vapeur :	inférieure à 110kPa (1.10 bar).
Densité :	< 1
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Viscosité :	127.4 mm ² /s à 40°C

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter :

Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'ignition

Matières à éviter :

Oxydants forts

Produits de décomposition dangereux :

Dérivés toxiques tels que les oxydes de carbone

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

En cas d'exposition par inhalation :

L'inhalation des vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire chez les sujets très sensibles.

En cas d'ingestion :

Peu toxique par ingestion.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Eviter le contact avec la peau

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritation légère des yeux.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Mobilité :

Peu mobile dans le sol.

Insoluble dans l'eau, le produit s'étale à la surface de l'eau.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

13 02 05 * huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Contient du :

Contient du POLYMERÉ ALKARYLSULFONATE A CHAÎNE LONGUE DE CALCIUM. Peut déclencher une réaction allergique.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau n°36

Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et

réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R 66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.